



SESAM CONDUITE

13, cours Blaise Pascal

91000 EVRY

Tél : 01 69 13 00 25

Email : sesamconduite91@gmail.com

<http://www.sesamautoecole.com>

FORMATION A LA CONDUITE AUTOMOBILE ET A LA SECURITE ROUTIERE CATEGORIE AAC

Public visé	Candidat au permis de conduire de la catégorie B
Objectif pédagogique	À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de passer son permis de conduire
Prérequis	Ne pas être atteint d'une affection susceptible d'être incompatible avec le maintien ou la délivrance des permis du « groupe léger ». Etre âgé de 15 ans.
Modalités d'inscription	Afin de proposer une action de formation adaptée aux attentes et besoins du stagiaire le centre de formation procède à une évaluation préalable déterminant le volume d'heures pratiques et théoriques.
Lieu de la formation	SESAM Conduite 13, cours Blaise Pascal 91000 EVRY
Responsable pédagogique	Mr Yvon GARRITO
Responsable administratif	Mr Yvon GARRITO
Profil des intervenants	Formateurs professionnels diplômés du BEPECASER et ayant une autorisation d'enseigner en cours de validité.
Moyens pédagogiques	<ul style="list-style-type: none">- Simulateur, vidéoprojecteur, box multimédia- Boitier réponse associé à un logiciel de suivi pédagogique- Tablette pour mise en situation comme à l'examen- Tableau blanc + paper-board- Livre de code / code en ligne- Véhicules école

Modalités d'évaluation des compétences	L'acquisition des compétences se fait par des évaluations formatives <ul style="list-style-type: none"> - Évaluations des connaissances sous forme de questionnaires - Évaluations des compétences par des mises en situation en toute autonomie - 4 bilans de compétences.
Sanction de la formation	Dès les compétences acquises le stagiaire est présenté aux épreuves d'examen.

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

1. Une évaluation préalable permettant de définir un volume de formation, comprenant :
 - Un test de 10 questions portant sur les 9 thèmes de l'épreuve théorique générale
 - Une évaluation sur simulateur de conduite d'une durée d'environ 45 mn portant sur des compétences psychomotrices et cognitives.

A la suite de l'évaluation préalable, un contrat de formation de 20 heures minimum est signé sauf :

- si vous êtes déjà titulaire d'une autre catégorie de permis (sauf les catégories AM et B1)
- si vous suivez une formation limitée à la conduite de véhicules équipés d'une boîte de vitesses automatique (volume minimum de 13 heures).

2. Formation théorique (Code de la Route)
 - Cours en salle portant sur 9 thèmes dans le respect du Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne.
 - Tests d'examen sur les différents thèmes développés
 - Alternance théorie/pratique pour faciliter la mémorisation et par conséquent plus d'efficacité pour la formation.
3. Formation pratique
 - 4 compétences générales sont enseignées
 - Dès les compétences acquises une attestation de fin de formation initiale est transmise à l'élève, la CA peut commencer.
4. Conduite Accompagnée (CA) :
 - La CA débute par un rendez-vous préalable d'une durée de 2h, avec la présence d'un accompagnateur. Le but de ce rendez-vous est de conseiller l'accompagnateur.
 - Durée de la CA 1 an minimum, au moins 3 000 km à parcourir (la circulation est interdite à l'étranger)
 - 2 rendez-vous pédagogiques obligatoires d'une durée de 3 heures. Ces rendez-vous comportent une partie pratique et une partie pédagogique.

La présence d'au moins un accompagnateur est obligatoire à chacun de ces rendez-vous.

 - Le 1^{er} rendez-vous est réalisé entre 4 et 6 mois après la date de délivrance de l'attestation de fin de formation initiale et le 2^{ème} doit avoir lieu lorsqu'au moins 3 000 km ont été parcourus en conduite accompagnée.
 - Un 3^{ème} rendez-vous peut être organisé sur les conseils de l'auto-école ou à la demande de votre accompagnateur ou de vous-même.
 -

CONTENU DE LA FORMATION

- **Cours d'éducation routière pour l'accès à une mobilité citoyenne**
- **Formation théorique préparant à l'épreuve du code la route**

9 thèmes animés par un formateur diplômé :

- Dispositions légales en matière de circulation routière (panneaux, intersections, croisement, dépassement, arrêt et stationnement)
- Le conducteur (responsabilité, défaillances, permis probatoire, produits psychoactifs)
- La route (nuit, intempéries, autoroute, zones dangereuses)
- Les autres usagers de la route (spécificités, risques, partage de la route)

- Réglementation générale et divers (documents administratifs, chargement et passagers, infractions)
- Eléments mécaniques liés à la sécurité de la conduite (entretien et dépannage)
- Equipements de sécurité des véhicules (installation des passagers, nouveaux équipements)
- Règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement (éco-mobilité et éco-conduite)
- Les premiers secours (protéger, alerter et secourir)

Compétences :

- Connaître les règles du Code de la route.
- Justifier pourquoi elles ont été mises en place.
- Identifier la signalisation et les relier à une règle de conduite.
- Formuler des risques en fonction de la situation.

Entraînement à l'épreuve du code de la route

- Évaluation en autonomie
- Auto-évaluation, examens blancs

- **Formation pratique préparant à l'épreuve pratique du permis de conduire**

Compétence 1 : maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul

1. Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures.
2. Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir.
3. Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire.
4. Démarrer et s'arrêter.
5. Doser l'accélération et le freinage à diverses allures.
6. Utiliser la boîte de vitesses.
7. Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire.
8. Regarder autour de soi et avertir.
9. Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.

Compétence 2 : appréhender la route et circuler dans des conditions normales.

1. Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte.
2. Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.
3. Adapter l'allure aux situations.
4. Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.
5. Tourner à droite et à gauche en agglomération.

6. Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.
7. S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.

Compétence 3 : circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers

1. Evaluer et maintenir les distances de sécurité.
2. Croiser, dépasser, être dépassé.
3. Passer des virages et conduire en déclivité.
4. Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie.
5. S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.
6. Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.
7. Connaître les règles relatives à la circulation interfiles.
8. Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.

9. Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts...

Compétence 4 : pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

1. Suivre un itinéraire de manière autonome.
2. Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie.
3. Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer.
4. Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir.
5. Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule.
6. Pratiquer l'éco-conduite

Chaque sous-compétence est travaillée dans différents domaines didactiques :

- Procédures
- Risques
- Influences de l'entourage/ pressions sociétales